

que le ministre les renverra malgré leur compétence professionnelle. Ils ont peur. D'une part, dit le ministre, les recrues ne sont pas aussi nombreuses qu'elles l'étaient, mais il y a toutes sortes de raisons pour cela. Lorsqu'on a proposé de donner une gratification afin de ramener, dans nos forces armées, des hommes et des femmes formés et entièrement capables d'assumer leurs responsabilités, cette idée a été tournée en ridicule. Selon certains rapports, le ministre s'est moqué de cette proposition en septembre et en octobre derniers. Maintenant, il prétend que c'est faux et qu'il a simplement accordé une entrevue.

L'Ottawa Journal d'aujourd'hui paraît très bien cerner le problème, et je le cite:

Les 50 millions de dollars qui doivent être dépensés pendant deux ans pour des gratifications de rengagement dans les forces armées, ne résoudre pas le problème fondamental...

L'une des causes courantes de mécontentement est l'incertitude que crée la politique du gouvernement. Pendant les 18 derniers mois, on a encouragé les militaires à prendre leur retraite avant l'expiration de leur contrat d'engagement en leur versant des gratifications. Le nombre total de militaires a été réduit d'environ 15,000 en trois ans—et il n'en reste plus assez, particulièrement chez les spécialistes.

Presque à la fin de l'article, je lis ceci:

Les gratifications de rengagement ne suffiront pas pour retenir nombre des militaires les plus réfléchis et les plus compétents.

● (4.50 p.m.)

J'ai signalé que le ministre n'a rien répondu à certaines critiques formulées dans le rapport de l'auditeur général concernant les périodes de service. Nous aimerions connaître ces messieurs qui se sont enrôlés à l'âge de neuf ans. Cela prouve, monsieur le président, l'attrait qu'exerce le ministre. Selon la page 61 du rapport de l'auditeur général, on a enregistré durant l'année six exemples d'officiers et de soldats qui ont été libérés et ont obtenu une pension.

L'hon. M. Hellyer: Je suis sûr que le très honorable représentant ne dit pas que j'étais ministre quand ils se sont enrôlés.

Le très hon. M. Diefenbaker: Non. Mais je demande au ministre s'il affirme sérieusement que ces personnes se sont enrôlées à l'âge de neuf et de onze ans. Si oui, on ne peut en conclure qu'une chose.

M. Nielsen: Donnez les faits.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui; nous voulons des renseignements. Selon le rapport de l'auditeur général, ces personnes ont obtenu une pension pour des états de service commencés, dans le premier cas, à l'âge de

neuf ans et, dans les cinq autres cas, à onze et douze ans. Je veux savoir qui sont ces personnes.

Puis le rapport continue:

Les documents au dossier relatifs à ces états de service précoces étaient fragmentaires, car on s'est contenté de déclarations statutaires.

Est-ce sous l'administration du ministre actuel que ces déclarations statutaires ont été acceptées pour accroître le montant de la pension? Je lui demande encore qui étaient ces gens, et si ces questions ont été portées à son attention?

L'hon. M. Churchill: Le ministre associé devrait le savoir, du moins.

Le très hon. M. Diefenbaker: Sûrement. Il n'y a qu'un véritable ministre maintenant. La chose lui a été signalée, et il n'y a pas, ici, matière à controverse.

On lit ensuite dans le rapport:

Le Bureau de vérification ayant demandé des éclaircissements au sujet de l'officier dont les états de service ont commencé à l'âge de neuf ans, les fonctionnaires ministériels ont répondu que, bien que l'enrôlement à un pareil âge fût contraire aux règlements, l'officier n'avait pas été renvoyé comme étant mineur; ils étaient, par conséquent, convaincus de ses états de service.

Qu'on me parle donc de cet officier. Même le colonel honoraire du «Essex Scottish» s'y intéresse. Qui étaient ces gens? Parlant sérieusement, que veulent dire ces balivernes? C'est une affaire au sujet de laquelle nous voulons des éclaircissements.

M. Nielsen: Des chevaux et des enfants.

Le très hon. M. Diefenbaker: Comme je ne comprends pas certaines mises à la retraite, je demande au ministre de me fournir un dossier de tous les officiers des trois armes qui ont pris leur retraite au cours des trois dernières années et qui ont touché une indemnité de retraite annuelle de \$6,000 à \$7,000 puis de \$7,000 à \$8,000 et enfin de \$8,000 à \$10,000. Je veux les noms de ceux qui ont pris leur retraite, leurs grades et leurs âges.

M. Herridge: Lorsqu'ils se sont enrôlés.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne pense pas qu'ils fassent partie de ce groupe d'enfants, mais je veux obtenir ces renseignements maintenant, sans attendre la réunion du comité de la défense. C'est une tactique que le ministre a employée à certaines occasions mais nous voulons ces renseignements maintenant et je prie le ministre de les obtenir.

Voici simplement quelques-uns des sujets sur lesquels nous voulons être éclairés. Combien le ministère de la Défense utilisait-il de voitures à Ottawa pendant les années 1963,